



16 NOVEMBRE 2017 10h30 GARE THIERS

DANS LA RUE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

**CODE DU TRAVAIL, STATUT DES FONCTIONNAIRES,
MÊMES ATTAQUES, MÊMES COMBATS**

PRIVÉ

1 : SIMPLIFICATION DES MODALITÉS DE LICENCIEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF :

L'employeur n'aura plus l'obligation de préciser le motif dans le courrier de licenciement. Ce dernier sera remplacé par un document type administratif, où l'employeur pourra modifier le motif ultérieurement, jusque devant le juge en cas de recours ;

2 : FUSION DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL ET RÉDUCTION DU CHAMP D'INTERVENTION :

Il est prévu la fusion des instances DP, CE et CHSCT en un comité social et économique.

Le manque de moyens va rendre les élu-e-s incapables d'exercer l'ensemble de leurs mandats. Ils veulent réduire le périmètre de contrôle et d'intervention des salarié-e-s. La disparition d'un CHSCT de plein droit est un cadeau pour les entreprises, qui ne seront plus contraintes à assurer la santé et la sécurité de leurs salarié-e-s ;

3 : NÉGOCIATION PAR ENTREPRISE À LA PLACE DE LA BRANCHE PROFESSIONNELLE :

Les entreprises vont pouvoir créer « un code du travail personnel ». Les dispositions nationales qui ont réglementé le travail collectivement ne seront plus prises qu'au niveau de l'entreprise ou de l'accord de branche.

Ainsi, le contrat de travail, la santé et la sécurité seront négociables au niveau de l'entreprise et même individuellement entre le patron et le salarié-e.

4 : LIMITATION DES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENTS ABUSIFS :

Le gouvernement en mettant en place un plafonnement et une grille d'indemnisation préalable, permet à l'employeur de réduire et de prévoir le coût d'un licenciement abusif. Le juge prudhommal ne pourra plus fixer le montant de l'indemnisation en fonction de la faute de l'employeur.

PUBLIC

LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, CGC, FA FP), SE SONT RÉUNIES LE 15 SEPTEMBRE 2017.

Elles font le constat qu'avec le nouveau gouvernement les mesures négatives s'accumulent pour les agents de la Fonction Publique :

- **Gel de la valeur du point d'indice** : Depuis 2000, entre la faible augmentation de la valeur du point et le gel pendant 7 ans, **nous avons perdu 14% de pouvoir d'achat.**

Cela représente :

Pour un agent C à 1200 €/mois : 168 € de perte mensuelle

Pour un agent B à 1500 €/mois : 210 € de perte mensuelle

Pour un agent A à 2000 €/mois : 280 € de perte mensuelle

- **Rétablissement de la journée de carence : inefficacité et injustice.** (¾ des salarié-e-s du privé n'y sont pas assujetti-e-s)

- **Suppression de 120 000 emplois sur les 3 versants de la Fonction Publique ;**

- **Augmentation de la CSG (+1.7pt)** sans augmentation du pouvoir d'achat comme « promis ».

- **Baisse maintenu des dotations budgétaires de l'État...** (- 13 milliards)

Toutes ces mesures contribuent à la dégradation des services publics. Aussi, les organisations syndicales condamnent ces attaques et demandent un débat de fond sur « les réformes » déjà engagées. Elles seront aussi très vigilantes sur une future réforme des retraites du secteur public.

Le 10 octobre dernier la mobilisation à été massive pour dénoncer ces profonds désaccords.

Devant l'absence de réponse, l'unanimité des organisations syndicales signataires, réunies le 26 octobre, ont décidé de **poursuivre une mobilisation unitaire sur la base des revendications communes rappelées ci-dessus.**

Elles ont décidé que si aucune évolution favorable n'était apportée par le gouvernement, **aucune organisation syndicale ne se rendra à la convocation de l'Assemblée Plénière du Conseil Commun de la Fonction Publique du 6 novembre prochain.**

Elles ont décidé de se revoir rapidement afin de déterminer les modalités d'actions futures.

Rien ne justifie toutes ces régressions sociales !

Mettons un coup d'arrêt à cette politique et exigeons de véritables mesures de progrès social. La France est championne d'Europe des dividendes (54 milliards d'euros l'an dernier). **Donc il est possible :**

- de réduire le temps de travail, d'augmenter les salaires et de renforcer les garanties collectives ;
- de développer les services publics pour améliorer le quotidien des populations dans tous les territoires et renforcer la protection sociale des populations par une Sécurité sociale solidaire et universelle.

SALARIÉ-E DU PUBLIC OU DU PRIVÉ, ÉTUDIANT-E, JEUNE, RETRAITÉ-E OU PRIVÉ-E D'EMPLOI,

NOUS SOMMES TOU-TE-S CONCERNÉ-E-S, MOBILISONS NOUS LE 16 NOVEMBRE PROCHAIN

COMME AU NIVEAU NATIONAL, NOUS AVONS TOUTES LES RAISONS DE NOUS MOBILISER DANS NOS 3 COLLECTIVITÉS !!

De même dans nos trois collectivités, les syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO ont constaté que des sujets locaux font consensus entre nos organisations. Aussi elles ont décidé de faire un communiqué commun adressé au Maire-Président de la Ville de Nice et de la Métropole pour l'alerter.

Nous demandons ensemble :

- **Le passage de l'Indemnité de Résidence à 3 %** du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département ;
- **Le retour sur la suppression des avantages acquis concernant la retraite** (congrés libérables et prime de départ à la retraite) ;
- **Le respect des instances et des élu-e-s du personnel** en Comité Technique, en Commission Administrative Paritaire et en Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail, **pour que les agents soient correctement défendus lors du passage devant ces instances** où sont examinées les organisations de service, les horaires, les travaux, les conditions de travail et les avancements...;
- **Le respect aussi de la Commission de réforme** qui examine les accidents du travail et les taux d'invalidité et **du Conseil de discipline** ;
 - Les Moyens humains et matériels supplémentaires pour que la **Commission des Risques Psycho-sociaux** soit en capacité de traiter les dossiers qui lui sont soumis ;
 - **La Réduction de la précarité** qui augmente chaque année malgré les diverses lois de résorptions ;
 - **Le respect de l'égalité professionnelle femmes-hommes** en mettant en place une vraie politique de réductions des différences de revenus et d'avancements ;
 - **Le respect de l'encadrement** en reconnaissant réellement son professionnalisme et en permettant une déconnexion numérique qui respecte la vie privée ;

Mais LE SYNDICAT CGT NMCA, EST PORTEUR D'AUTRES REVENDICATIONS DANS DIVERSES DIRECTIONS :

- **CCAS :** Le manque de personnel et de moyens matériels au sein des EHPAD (maison de retraite) et d'autres directions entraîne une surcharge de travail pour les agents provoque une vraie dégradation des conditions de travail pouvant déboucher sur des risques psycho-sociaux ;
- **Petite enfance :** L'embauche immédiate d'agents répondants aux besoins des structures et le respect du taux d'encadrements des enfants. Respect de la réglementation pour les Assistantes Maternelles ;
- **Éducation :** Une augmentation du régime indemnitaire de 14% afin de rattraper l'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes. Un véritable déroulement de carrière des adjoints techniques du service éducation à l'instar des autres directions.
- **Badgeuses horaires :** ce mode de gestion prévu pour un aménagement du temps de travail est devenu un «contrôle» des agents. Nous en demandons le retrait. A défaut, la CGT se battra pour obtenir des modifications au bénéfice des agents (plage fixe ; cumul d'heures plus élargi). **GPS dans les véhicules :** Nous demandons le respect strict des consignes données dans le dossier passé en CT. Nous sommes vigilants quant à l'utilisation de ce matériel à des fins de sanctions.
- **Direction des routes :** La CGT demande l'unification des horaires entre les «ex-agents de l'équipement» et les agents métropolitains. Il s'agit pour nous d'assurer au mieux le service public et une véritable cohérence dans la gestion des équipes. La pétition a été largement signée par les agents. Les négociations que nous avons demandées restent aujourd'hui infructueuses. Nous faisons le tour des services.
- **RIFSEEP :** bien qu'opposé à cette réforme des primes, il est nécessaire pour la CGT que de réelles négociations permettent de garantir un montant minimal au moins égal au montant des parts fixes des primes actuelles ;
- **CAP :** Un fonctionnement normal de cette instance, garantissant une véritable équité de traitement des agents en termes d'avancement ...

Bien sûr notre liste n'est pas exhaustive : A vous de venir partager avec nous, les problèmes qui se posent dans chacun de vos services



<http://Cgtnmca.fr>

REJOIGNEZ NOUS !! ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS

33 Avenue Jean Médecin

04.97.13.24.11

Syndicat.cgt@ville-nice.fr



@cgtnmca